

Que faire si ...

- Mon enfant est malade...
- Je prévois l'école et le CAP
- Je fournis dans les 48h un certificat médical au CAP afin de ne pas être facturé
- Mon enfant est absent au périscolaire et/ou au restaurant scolaire...
- Je modifie mes inscriptions sur mon espace famille
- Si je ne suis plus dans les délais, je prévois le CAP. Les prestations me seront facturées
- Mon enfant part en sortie scolaire, l'instituteur (trice) est absent, mon enfant doit aller en APC ...
- Je modifie mes inscriptions sur mon espace famille
- Si je ne suis plus dans les délais, je prévois le CAP. Les prestations ne seront pas facturées. Sans information de votre part, les prestations seront facturées
- Mon enfant est absent à la Maison des Loisirs...
- J'informe le CAP. Les annulations sont possibles 7 jours avant, sur place ou par mail
- Si je ne suis plus dans les délais, je prévois le CAP. Les prestations me seront facturées sauf si certificat médical
- Mon adresse change, mon quotient familial change, ma situation change...
- J'informe le CAP et je fournis le document nécessaire
- L'inscription au service périscolaire entraîne l'acceptation du présent règlement.

Renseignements et inscriptions

Dossier unique Enfance Jeunesse disponible au CAP
ou www.champforgeuil.fr
onglet "enfance/jeunesse" puis "inscription"

Centre Accueil Pluriel

Ouvert du lundi au vendredi
9h-12h et 13h30-17h30
7, rue Charles Lemaux - 03.85.41.41.02
cap.champforgeuil@wanadoo.fr

Maison des Loisirs

Horaires d'accueil de la structure :
Les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h
7, rue Charles Lemaux - 03.85.41.41.02
www.champforgeuil.fr
onglet "enfance/jeunesse" puis "Maison des Loisirs"

Tranches	QF	Gardiennes Périscolaires	Journée avec repas	1/2 journée	Forfait Semaine	Journée séjour
1	- de 500€	1€	4.74€	2.04€	20.40€	9.18€
2	501€ à 600€	1€	5.69€	2.45€	24.48€	11.02€
3	601€ à 655€	1.12€	6.83	2.94€	29.58€	13.22€
4	656€ à 720€	1.12€	8.20€	3.53€	35.70€	15.86€
5	721€ à 810€	1.12€	9.83€	4.23€	42.84€	19.03€
6	811€ à 1000€	1.20€	11.80€	5.08€	52.02€	22.84€
7	+ de 1000€	1.20€	12.75€	5.61€	58.14€	23.46€

Repas : Enfants habitant CHAMPFORGEUIL

et Maison des Loisirs : 3.30€

Enfants n'habitant pas CHAMPFORGEUIL : 4,10€

Livret d'information

ACCUEIL PERISCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE

MAISON DES LOISIRS

valant règlement de fonctionnement



L'accueil périscolaire :

A partir de 3 ans révolus, les accueils périscolaires ont lieu dans les locaux scolaires
PAGNOL et DOLTO (4, rue Charles Lemaux)
COURBET (3, avenue de la Commune).

Matin : accueil échelonné de 7h30 à 8h45
Soir : départ échelonné de 16h45 à 18h30

Le restaurant scolaire :

De 11h45 à 13h45

Ce service, accessible dès 3 ans, est proposé en priorité aux familles dont les 2 parents travaillent et aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité.
Il est cependant accessible aux autres familles 2 fois par semaine en fonction des places disponibles.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés..
Ces accueils répondent aux objectifs :

- **Répondre aux besoins d'accueil des enfants hors des temps scolaires**
- **Offrir aux enfants, dans un climat de détente, un accueil sécurisant, chaleureux et épanouissant dans le respect de chacun**
- **Proposer des activités variées**

Les repas sont fournis par la société Restauration Pour Collectivités.

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune onglet "Enfance-jeunesse" puis "périscolaires" rubrique "Restaurant scolaire" puis "menus"

Certains enfants peuvent être atteints de troubles de santé (dont allergies). Un rendez-vous personnalisé avec la Coordinatrice Enfance Jeunesse et le Maire est à fixé avant l'accueil de l'enfant.

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments.

La Maison des Loisirs :

Matin : accueil échelonné de 8h à 9h30
Midi : départ de 11h45 à 12h15
Après-midi : accueil de 13h30 à 14h
Soir : départ de 17h à 18h

Accueil dès 4 ans :
Les P'tits Loups de 4 à 5 ans
Les Grenouilles de 6 à 7 ans
Les Dauphins de 8 à 10 ans
Les Ados : à partir du collège

L'équipe d'animation propose des activités adaptées (sportives, éducatives, manuelles et culturelles) respectant un projet pédagogique agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
L'accueil de Loisirs est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales et le Département.

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'un directeur adjoint et d'animateurs BAFA

Le taux d'encadrement réglementaire est de 1 animateur pour 8 enfants de - de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Les mercredis

Accueil des enfants résidents à CHAMPFORGEUIL uniquement.

Les vacances

Les inscriptions ont lieu 2 semaines avant les périodes de vacances. (1ère semaine pour les habitants de la commune et 2ème semaine ouverte à tous selon les places disponibles)

Pour s'inscrire :

Avoir complété et rapporté le dossier d'inscription complet au CAP (à faire à chaque nouvelle année scolaire)

L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire

Les inscriptions se font sur le Portail Famille **monespacefamille.fr**

Les modifications d'inscription sont possibles jusqu'au jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante.

La Maison des Loisirs

Les inscriptions ont lieu au CAP
Pour les mercredis, une fiche mensuelle est à compléter.
Exceptionnellement, vous pouvez modifier vos inscriptions 7 jours avant.

Le Paiement des factures:

A chaque mois échu, vous recevrez votre facture.
Vous devez régler celle-ci dès réception :

- A la Mairie (espèces, carte bancaire, chèque, ANCV et CESU)
- Par virement bancaire (cordonnées sur la facture)
- Paiement en ligne via votre espace famille (onglet mes factures)

En cas de non-paiement dans les délais indiqués, des poursuites seront engagées par le Trésor Public et les inscriptions seront bloquées.

Tout enfant, qui aura une attitude ou une tenue incorrecte, fera l'objet d'un avertissement écrit aux parents. En cas de récidive, il sera procédé à l'exclusion temporaire ou définitive.

En cas de dégradations, le remboursement des travaux de remise en état, ou le coût du matériel, sera demandé aux familles des enfants responsables des dommages.

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, la famille autorise le service à faire appel aux services d'urgence. Les parents seront prévenus dans les meilleurs délais. Les équipes préviendront le responsable légal si un enfant présente des signes de maladie.